

Établissements hospitaliers

117 personnes en réanimation

- 3 dans le Cher
- 16 en Eure-et-Loir
- 9 dans l'Indre
- 29 en Indre-et-Loire
- 11 en Loir-et-Cher
- 49 dans le Loiret

1 206 personnes de retour à domicile (1)

388 décès en établissement de santé (dont **100** résidents d'établissements médico-sociaux) (2)

- 60 dans le Cher
- 88 en Eure-et-Loir
- 64 dans l'Indre
- 58 en Indre-et-Loire
- 46 en Loir-et-Cher
- 72 dans le Loiret

5 116 cas confirmés issus des tests biologiques PCR

Les données sur le nombre de cas confirmés sont désormais disponibles au niveau régional

(1) Concerne les patients ayant été hospitalisés pour Covid-19 et de retour à domicile en raison de l'amélioration de leur état de santé.

(2) Les chiffres des personnes décédées sont cumulatifs depuis le début de l'épidémie

NB : Les chiffres mentionnés peuvent évoluer à la baisse, les établissements pouvant effectuer des corrections a posteriori (cas Covid infirmé).

Établissements médico-sociaux

321 établissements médico-sociaux ayant effectué un signalement

2 458 résidents malades

- **1 319** confirmés Covid-19
- **1 139** cas possibles

331 résidents décédés dans leur établissement d'accueil (2)

- 69 dans le Cher
- 81 en Eure-et-Loir
- 67 dans l'Indre
- 37 en Indre-et-Loire
- 36 en Loir-et-Cher
- 41 dans le Loiret

En cas de symptômes (fièvre, sensation de fièvre, difficultés respiratoires), contacter en priorité votre médecin traitant et le Samu Centre 15 si votre état s'aggrave.

**SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS**



Se laver très régulièrement les mains



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)

MESSAGES PRINCIPAUX

Coronavirus (COVID19)

Mon ordonnance est expirée



Pour éviter toute interruption de traitement :

- Les pharmacies peuvent délivrer les médicaments concernés jusqu'au 31 mai 2020
- Ils sont toujours remboursés par l'Assurance maladie dans les conditions habituelles



Coronavirus COVID-19

Violences conjugales et intrafamiliales

VICTIME OU TÉMOIN ?



En cas d'urgence appelez le 17 ou envoyez un SMS au 114 24h/24 7j/7.

115 SAMU social pour obtenir un hébergement d'urgence.
119 Enfance en danger.



Allez dans votre pharmacie, qui pourra prévenir les forces de l'ordre si vous le souhaitez.



Rendez-vous sur le tchat en ligne, anonyme et gratuit, du portail de signalement des violences sexuelles et sexistes :

www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr



3919 numéro d'écoute gratuit et anonyme pour informer et orienter les femmes victimes de violences ainsi que les témoins.

